



Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives

drogues.gouv.fr

ANNEXE 2

Guide des actions MILDECA

I/ Nomenclature des actions MILDECA

Thématiques	Code Nomenclature
Prévenir les conduites addictives	1
Actions en milieu scolaire	1.1
Actions dans les établissements d'enseignement supérieur	1.2
Actions en milieu festif	1.3
Actions en milieu professionnel	1.4
Actions visant les addictions sans produit (numérique)	1.5
Autres	1.6
Renforcer la sécurité, la tranquillité publique et l'application de la loi	2
Actions en direction des publics sous-main de justice	2.1
Actions de prévention de la délinquance et de l'entrée dans le trafic	2.2
Actions de prévention des conduites dopantes et du détournement des médicaments comportant des substances vénéneuses	2.3
Actions en matière de tabac et de boisson	2.4
Réduire les risques et accompagner les populations les plus vulnérables	3
Actions vers les populations en errance	3.1
Actions d'orientation vers les consultations jeunes consommateurs	3.2
Actions de soutien à la parentalité	3.3
Actions en direction des femmes	3.4
Autres	3.5
Conduire des actions de formation	4
Actions d'études, diagnostics et communication	5
Autres	6

II/ Référentiel des actions MILDECA

1/Prévenir les conduites addictives

1.1 Actions en milieu scolaire

- Contexte** : information, sensibilisation et prévention en milieu scolaire, décrochage scolaire
Objectifs : renforcement des compétences psychosociales, prévention des comportements à risques, information et prévention par les pairs
Lieux : milieu scolaire (de l'école primaire au lycée), EPIDE, écoles de la deuxième chance
Modalités : programmes de prévention inter degré, groupes de paroles, interventions croisées entre forces de l'ordre et structures spécialisées, formation d'élèves référents
Partenaires : forces de l'ordre (PFAD/FRAD) ; éducation nationale (proviseurs vie scolaire, infirmières scolaires, chefs d'établissement, communautés éducatives, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté); CJC, CSAPA et associations de prévention spécialisées¹ ; élus locaux

1.2 Actions dans les établissements d'enseignement supérieur

- Contexte** : information, sensibilisation et prévention
Objectifs : renforcement des compétences psychosociales, prévenir les comportements à risques, information et prévention par les pairs
Lieux : universités, grandes écoles, BTS, DUT
Modalités : chartes partenariales, campagnes de prévention, bus itinérants
Partenaires : forces de l'ordre (PFAD/FRAD) ; Ministère de l'enseignement supérieur, présidents d'université, directeurs des grandes écoles, services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPS), bureau des Etudiants; CJC, CSAPA et associations de prévention spécialisée.

1.3 Actions en milieu festif

- Contexte** : lutte contre les phénomènes d'alcoolisations ponctuelles importantes, prévention en milieu festif, et lors des grands rassemblements sportifs (Euro 2016)
Objectifs : information et prévention par les pairs, renforcement des compétences psychosociales, accompagnement à la réduction des comportements à risques, sécurité routière
Lieux : festivals, manifestations sportives,
Modalités : campagnes d'informations et de sensibilisation, équipe de veilleurs de nuit, équipes de prévention itinérante, stands de prévention, chartes et protocoles d'intervention « milieu festif », établissement de plan alcool ou vie nocturne
Partenaires : forces de l'ordre ; service civique ; bureau des étudiants ; CSAPA et CAARUD ; collectivités territoriales, élus, CCAS ; BIJ, PIJ et CRIJ ; associations spécialisées (jeunesse, éducation populaire, réduction des risques en milieu festif) ; organismes et associations de protection civile ; CCI ; UMIH

1.4 Actions en milieu professionnel

- Contexte** : promotion de la santé et de la qualité de vie au travail, priorité accordée à la prévention, 3ème plan santé au travail, obligation légale de conseil en prévention des conduites addictives des médecins du travail
Objectifs : information et sensibilisation de l'ensemble du personnel, de l'encadrement, et des médecins du travail ou de prévention, accompagnement à la mise en place d'une

¹ Il conviendra en particulier de veiller à s'assurer de la formation des intervenants associatifs, et à une meilleure articulation entre l'action de ces derniers et le programme d'intervention en établissement scolaire des forces de l'ordre.

- démarche de prévention collective en lien avec l'analyse de l'organisation du travail, prise en charge individuelle des personnes en difficultés
- Lieux* : secteur public (les trois fonctions publiques), secteur privé (membres des CHSCT, personnel, encadrant) ; jeunes en formation en alternance (CFA), lycées agricoles et lycées professionnels, organismes de formation (AFPA), foyers de jeunes travailleurs, foyers de travailleurs migrants, pôle emploi et missions locales
- Modalités* : intervention directe auprès des bénéficiaires (colloque, groupes de paroles, jeux de rôles), diagnostic et élaboration d'un plan de prévention, construction d'outils méthodologiques et pédagogiques pour mettre en place une politique de prévention
- Partenaires* : DIRECCTE, collectivités territoriales, associations spécialisées, médecins du travail et de prévention, services de santé au travail interentreprises (médecins, infirmiers, psychologues, ergonomes etc), CSAPA, directeurs de CFA, de lycées agricoles et professionnels

2/ Appliquer la loi, renforcer la sécurité, et la tranquillité publique

2.1 Actions en direction des publics sous-main de justice

- Contexte* : prévention des conduites addictives, prévention de la récidive liée à ces conduites
- Objectifs* : réduire les dommages sanitaires et sociaux qui résultent des usages, favoriser l'insertion et/ou la réinsertion des publics concernés, prévenir les comportements à risques, renforcement des compétences psychosociales
- Lieux* : structures d'accueil de la PJJ (UEMO, STEMO, CEF) et établissements pénitentiaires
- Modalités* : groupes de parole et suivis individualisés, construction de parcours de réinsertion des publics identifiés et portés par des équipes pluri-professionnelles (sport, santé, insertion professionnelle...)
- Partenaires* : ministère de la justice (tribunal, SPIP et PJJ) associations spécialisées, CSAPA et CJC, missions locales, insertion professionnelle (chantiers etc..), clubs et comités sportifs

2.2 Actions de prévention de la délinquance et de l'entrée dans le trafic

- Contexte* : entrée dans l'économie souterraine et la délinquance
- Objectifs* : renforcer la tranquillité publique, les liens police-population et réinsérer les jeunes identifiés
- Lieux* : médiation aux abords des établissements scolaires, et de l'enseignement supérieur, actions en pied d'immeuble
- Modalités* : stages de sensibilisation et/ou suivi médico-social des primo délinquants, construction de parcours de réinsertion des publics identifiés et portés par des équipes pluri-professionnelles (scolarité, sport, santé, insertion professionnelle...)
- Partenaires* : forces de l'ordre, délégués police-population, centres de loisirs, jeunes de la police nationale, référents des forces de l'ordre en établissements scolaires ; ministère de la justice (tribunal, SPIP et PJJ), éducation nationale, (provisseurs vie scolaire, chefs d'établissements), plateformes de décrochage scolaire, CLSPD, collectivités territoriales, associations spécialisées (clubs de prévention spécialisée, médiation de rue, addictologie), CSAPA et CJC, bailleurs sociaux

2.3 Actions de prévention des conduites dopantes et du détournement des médicaments comportant des substances vénéneuses

- Contexte* : prévention de l'usage de produits dopants à visée de performances sportives ou intellectuelles et de l'usage de médicaments à visée récréative ou addictive
- Objectifs* : information et sensibilisation, renforcement des compétences psychosociales,

prévention des comportements à risques, lutte contre les fraudes liées au détournement de produits dopants et/ou de médicaments comportant des substances vénéneuses

- Lieux* : pharmacie, clubs et associations sportives, CREPS, salles de remise en forme, lycées, universités et grandes écoles
- Modalités* : participation des pharmaciens inspecteurs des ARS aux comités opérationnels départementaux anti-fraude, colloques et campagnes d'informations, programmes de prévention et de communication
- Partenaires* : clubs et comités sportifs, salles de sport, médecine du sport, CREPS, pharmaciens, DDCCS, ARS (programme sport santé et CODAF), proviseurs vie scolaire, comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, présidents d'université, directeurs de grandes écoles, SUMPPS, bureau des étudiants

2.4 Actions en matière de tabac et d'alcool

- Contexte* : interdiction de servir ou vendre tabac et alcool aux mineurs, prévention de la consommation d'alcool au volant et des phénomènes d'ivresse sur la voie publique
- Objectifs* : respect des dispositions légales, information et prévention autour des comportements à risques
- Modalités* : établissement de chartes partenariales, plan alcool, médiation nocturne et maraudes aux abords des parkings, actions de sensibilisation et de prévention dans les auto-écoles, campagnes de communication et d'information, campagnes de contrôles de l'interdiction de vente de tabac/alcool aux mineurs
- Partenaires* : forces de l'ordre, collectivités territoriales, CCI, UMIH, associations spécialisées, auto écoles

3/ Accompagner les populations les plus vulnérables

3.1 Actions vers les populations en errance

- Contexte* : population en rupture sociale, en marge et /ou très éloignées des dispositifs de prise en charge et d'accompagnement médico-social
- Objectifs* : réduire les risques socio-sanitaires liés à la consommation d'alcool ou de produits psychoactifs, réinsertion socio-professionnelle, renforcement des compétences psychosociales
- Lieux* : centres d'hébergements d'urgence, aux abords des squats, des grandes surfaces, dans les transports en commun (métro),
- Modalités* : repérage et prise en charge des publics présentant des troubles psychiatriques ou des pathologies somatiques liés à la consommation de produits stupéfiants (hépatites, sida, dépression etc) ; participation à des groupes de paroles et suivi médico-social individualisé ; création de parcours de réinsertion transdisciplinaire; dispositifs d'insertion (travail alternatif payé à la journée), chantiers d'insertion et espaces dynamiques d'insertion ; plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées ;
- Partenaires* : ASE, DDCCS, ARS, DIRECCTE, collectivités territoriales, associations spécialisées, CSAPA et CAARUD, Service civique

3.2 Actions d'orientation vers les Consultations Jeunes Consommateurs

- Contexte* : augmentation de la précocité des consommations et de leur prévalence
- Objectifs* : renforcer le repérage précoce et l'intervention brève (orientation vers une prise en

- charge adaptée)
- Lieux* : ensemble des dispositifs et structures qui accueillent des jeunes (mise en œuvre de partenariats entre les CJC et les structures accueillant des jeunes, voire consultations avancées dans les structures concernées).
- Modalités* : portées par les CSAPA, les CJC ont vocation à devenir les dispositifs pivots de la mise en œuvre d'une intervention précoce et d'actions de prévention collective en direction des adolescents
- Partenaires* : programmes de réussite éducative, ateliers santé ville, CCAS, points accueil écoute jeunes, maisons des adolescents, établissements de la PJJ, BIJ et PIJ, établissements scolaires², ASE, milieu hospitalier, missions locales, structures d'insertion

3.3 Actions de soutien à la parentalité

- Contexte* : implication des parents dans le parcours des enfants, familles monoparentales
- Objectifs* : renforcer les relations et les compétences familiales afin de réduire les problèmes de comportement, la délinquance, les conduites addictives chez les enfants et améliorer les compétences sociales et scolaires
- Lieux* : CCAS, Foyers ruraux, établissements scolaires, Maison des adolescents, cafés des parents, points d'accueil écoute jeunes, espaces de rencontres, points info-famille (PIF), CAF, maisons familiales er rurales
- Modalités* : REAAP (réseaux d'écoute, d'accueil et d'aide à la parentalité), ateliers parents des CAF, médiation familiale, coaching parental et groupes de paroles
- Partenaires* : éducation Nationale, DDCS, politique de la ville, collectivités territoriales, CAF, associations spécialisées, CSAPA et CJC, UDAF, CMPP, MAF

3.4 Actions en direction des femmes

- Contexte* : femmes usagères de drogue, conduites addictives et violences intrafamiliales
- Objectifs* : sensibiliser les partenaires aux besoins spécifiques en matière d'accompagnement des femmes usagères de drogues
- Lieux* : CSAPA-CAARUD, CHRS et appartements thérapeutiques, dispositifs avancés (« aller vers »), consultations de dépistage anonyme et gratuit, centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles, PMI, consultations de planning familiale, points écoute femmes, centres d'information et de droits des femmes (CIDF) ou de planification familiale, CHU
- Modalités* : mise en place d'ateliers de médiation thérapeutiques (bilan sanitaire, prévention et réduction des risques, suivi psychologique), d'ateliers à visée thérapeutiques favorisant la réinsertion sociale (suivi socio-éducatif, accompagnement à la réinsertion, groupes de paroles et rendez-vous individuels (dispositif éventuel de prise en charge des enfants pendant les interventions), appartements thérapeutiques et référent de parcours dédié pour mères usagères de drogues et leurs enfants, consultations avancées (CHRS, services de maternité), accompagnement spécifique des femmes enceintes (tabagisme, addictions), consultations sage-femme en addictologie, équipes de repérage précoce
- Partenaires* : DDCS, ARS, droit des femmes, CSAPA, CAARUD, planning familial, CHRS, points écoute femmes, ASE, PMI, collectivités territoriales, CMPP, CHU, réseau périnatalité, associations spécialisées CIDF

² L'intervention des CJC dans les établissements scolaires ne peut avoir lieu sans validation du conseil d'administration de l'établissement concerné : le CA est présidé par le chef d'établissement qui valide le compte rendu du CA, dont le contrôle de conformité relève de la responsabilité de l'inspecteur d'académie, par délégation du recteur.

4/ Conduire des actions de formation

- Contexte* : renforcer l'accompagnement et la formation des professionnels de terrain en contact avec les publics concernés
- Objectifs* : échange et mutualisation des bonnes pratiques, mise en réseau des acteurs et partage des cultures professionnelles,
- Modalités* : formation de formateurs, formations croisées inter-acteur, formation de professionnels-relais (particulièrement dans les établissements scolaires)
- Partenaires* : missions locales, tuteurs des apprentis CFA ou jeunes en formation professionnelle, médecine du travail ; formateurs BAFA, animateurs jeunesse, et BPJEPS ; équipes des programmes de réussite éducative, des ateliers santé ville et personnel des collectivités territoriales; personnel de l'éducation nationale; auto écoles ; médiateurs et adultes relais ; centres d'examen de santé, professionnels de santé hospitaliers ; personnel pénitentiaire ; associations spécialisées.